

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.2.1 Optimiser et requalifier les espaces dédiés au tourisme en améliorant l'attractivité estivale

Contexte

Le mode de développement de l'urbanisation se poursuit avec une consommation foncière accrue, alors même que la rareté des espaces disponibles à la construction, en raison des contraintes topographiques et de l'omniprésence des risques naturels, mais aussi de la richesse et de la fragilité des espaces naturels et des paysages, impose aujourd'hui, ici plus que partout ailleurs, une gestion très économe du foncier.

Les évolutions de la demande environnementale des clientèles appellent des adaptations complexes de l'urbanisation pour rendre les stations plus attractives en été.

Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Rechercher une meilleure maîtrise de l'évolution des paysages et de l'occupation du sol pour maintenir la qualité du territoire.

Lignes directrices de l'orientation

[...]

- Rechercher en priorité la réhabilitation et la restructuration de l'immobilier existant dans le cadre d'une reconfiguration du produit touristique et de la mise aux normes énergétiques.
- Concevoir l'urbanisation touristique dans la recherche d'économie d'espace et d'énergie.
- Maîtriser les évolutions qualitatives du paysage bâti en préservant ou en recréant l'identité paysagère spécifique des stations d'altitude, en redonnant une lisibilité aux limites de l'urbanisation par des fronts bâtis compacts.
- Concevoir les urbanisations complémentaires limitées de stations dont le développement a été mesuré et progressif, par extension des zones urbaines existantes, hormis les exceptions prévues par la Loi Montagne. Faire en sorte que ces urbanisations nouvelles soient porteuses d'une exigence environnementale forte, dans le respect du foncier nécessaire aux activités agricoles avec une vision intercommunale.

[...]

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires

Parc national de la Vanoise

[...]	[...]	[...]	[...]
3.2.1.f - Anticiper les risques d'obsolescence urbaine en station liés à la dégradation des bâtiments ne pouvant faire l'objet de réhabilitation énergétique par une planification de la reconquête urbaine	Intégration dans les politiques d'urbanisme et les programmes immobiliers		Opérateurs immobiliers, ADEME
3.2.1.g - Recourir au conventionnement entre les opérateurs immobiliers et les communes prévus par l'article 42 de la loi Montagne		Conventionnement avec les opérateurs immobiliers	Opérateurs immobiliers
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4394

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-27 12:11